

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-214/SG/FIN autorisant Naguid Ahmed Ben Ahmed à acquérir un immeuble sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau (titre foncier n°88).

n° 69-214/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
30 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Naguib Ahmed Ben Ahmed est autorisé à acquérir un immeuble, sis: à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le numéro 88 au nom de M. Ahmed Ben Ahmed Abed.